



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



15 juillet 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le quinze juillet deux-mille-treize (15 juillet 2013) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MME	La conseillère Nadia Masse
MM	Le conseiller Robert Bergeron
	Le conseiller Patrice Charrette
	Le conseiller Michel Lefebvre
	Le conseiller Claude Labonté

Est absent : M. Le conseiller Claude Nantel

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 179.07.2013 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant:

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

MUNICIPALITÉ DE LABELLE ORDRE DU JOUR SÉANCE DU 15 JUILLET 2013

1. Prière/Moment de réflexion
2. Présences
3. Ouverture de la séance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2013
6. Appels d'offres et soumissions
 - 6.1. Appel d'offres public numéro 2013-05 pour le déneigement du secteur du lac Labelle : Octroi de contrat;
 - 6.2. Appel d'offres numéro 2013-06 pour l'achat d'abrasif (sable) pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2013-2014 : Autorisation



- 7. Administration, finances et ressources humaines**
 - 7.1. Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 5.1;
 - 7.2. Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 5.1 : Mandat à un architecte;
 - 7.3. Rémunération du personnel électoral et autorisation des dépenses;
 - 7.4. Dépôt du plan d'action 2013-2014 en matière de santé et sécurité au travail;
 - 7.5. Appui à la motion M-441 dans le but de faciliter la gestion des embarcations sur nos lacs et rivières;
 - 7.6. Lettre d'entente avec le Syndicat des employé(e)s de la Municipalité;
- 8. Travaux publics**
 - 8.1. Contrat de déneigement et de déglçage avec le MTQ – Avenant numéro 1;
 - 8.2. Remplacement de clôtures entourant les terrains de tennis;
 - 8.3. Fauchage de chemins;
 - 8.4. Travaux à la bibliothèque et à l'Hôtel de ville;
 - 8.5. Rechargement de chemins – entretien pour l'année 2013;
- 9. Urbanisme et environnement**
 - 9.1. Mandat pour l'étude du prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur le boulevard du Curé-Labelle;
 - 9.2. Achat de tables à pique-nique;
 - 9.3. Achat d'une borne de recharge pour les véhicules électriques;
 - 9.4. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2013-001 concernant la propriété sise au 36, rue de la Rivière constituée des lots 120-P et 121-P, dans le cadastre du Village (1027-00-9550);
 - 9.5. Demande de dérogation mineure numéro 2013-019 sur le lot 25, rang O, dans le canton de Joly situé sur le chemin du Lac-Gervais (1326-66-6446);
 - 9.6. Demande de dérogation mineure numéro 2013-020 sur le lot 32C-5, rang A, dans le canton de Labelle situé au 13060, chemin du Lac-Labelle (9917-76-8844);
 - 9.7. Mandat pour la réalisation de trois poutres de bois pour l'affichage municipale;
- 10. Sécurité incendie et sécurité publique**
- 11. Loisirs, culture et tourisme**
 - 11.1. Signature du protocole d'entente avec L'Association des propriétaires du lac Joly;
 - 11.2. Nomination à l'Association des propriétaires du lac Joly;
 - 11.3. Renouvellement de l'entente avec la Ville de Mont-Tremblant concernant l'inscription au hockey mineur et au patinage artistique;
 - 11.4. Tournoi de golf bénéfice de la MRC des Laurentides;
 - 11.5. Reconduction de l'appellation Village-relais pour la Municipalité de Labelle;
- 12. Bibliothèque**
- 13. Période de questions et réponses**
- 14. Avis de motion et règlements**
 - 14.1. Avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 2013-231 relatif à la fermeture d'une partie de la montée des paysans;
 - 14.2. Avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 2013-232 modifiant le règlement numéro 2008-161 ayant comme objet la création d'une réserve financière maximale de 670 000 \$ pour le renouvellement de la flotte de véhicule des travaux publics;
- 15. Comptes**
 - 15.1. Approbation des comptes du mois de juin 2013;
 - 15.2. Ratification de la liste des déboursés;
- 16. Varia**



17. Période de questions et réponses

18. Levée de la séance ordinaire

5. RÉS. 180.07.2013 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2013 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2013 soit approuvé tel que rédigé par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée

6.1 RÉS. 181.07.2013 APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 2013-05 POUR LE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR DU LAC LABELLE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 128.05.2013 mandant la directrice générale et le directeur des travaux publics à aller en appel d'offres public pour le contrat de déneigement du secteur du lac Labelle;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres public, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 juin dernier, mais qu'une seule s'avère conforme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pu s'entendre avec le seul soumissionnaire conforme pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans sa soumission, et ce, conformément aux dispositions de l'article 938.3 du code municipal;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat pour les services de déneigement du secteur du lac Labelle à Gaston et Martin Sauriol excavation 9077-2146 Québec inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, au montant total avant les taxes de neuf cent trente-quatre mille trente-six dollars et vingt-six cents (934 036,26 \$), soit pour l'option d'une durée de cinq (5) ans, et ce, selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres numéro 2013-05.

Que la présente résolution, ainsi que la soumission modifiée le 15 juillet 2013, tiennent lieu de contrat entre les parties.

Que cette dépense soit financée à même le fonds général.

Adoptée

6.2 RÉS. 182.07.2013 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2013-06 POUR L'ACHAT D'ABRASIF (SABLE) POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS POUR L'HIVER 2013-2014 : AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité :



D'autoriser la directrice générale et le directeur du Service des travaux publics à aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'abrasif (sable) pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2013-2014, selon les besoins du service.

Adoptée

7.1 RES. 183.07.2013 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS, SOUS-VOLET 5.1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM et plus particulièrement du Volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM), sous-volet 5.1 Projets d'infrastructures à vocation municipales et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de réfection et d'agrandissement du garage municipal;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Municipalité de Labelle autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 5.1 du PIQM relativement au projet de réfection et d'agrandissement du garage municipal.

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Que Mme Claire Coulombe, directrice générale, soit et est autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs au projet de réfection et d'agrandissement du garage municipal dans le cadre du sous-volet 5.1 du PIQM.

Adoptée

7.2 RES. 184.07.2013 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS, SOUS-VOLET 5.1 : MANDAT À UN ARCHITECTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a autorisé la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 5.1 du PIQM relativement au projet de réfection et d'agrandissement du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'aide d'un architecte est nécessaire pour la présentation de cette demande;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater Jean-François Parent, architecte, pour l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique pour la réfection et l'agrandissement du garage municipal de Labelle, au coût estimé de 2 100 \$, le tout conformément à son offre de services du 8 juillet 2013.

Adoptée



7.3

Modifiée par rés. 283.11.2013

RÉS. 185.07.2013 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL ET AUTORISATION DES DÉPENSES

CONSIDÉRANT QU'une élection générale est prévue pour le 3 novembre prochain et qu'il y a lieu d'établir la rémunération du personnel électoral;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
 APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la rémunération du personnel électoral soit la suivante :

Président d'élection: 1 ^{re} étape, montant forfaitaire : organisation, avis public, planification, séance informelle, et préparation de la liste électorale	1000 \$
2 ^e étape, (si scrutin), montant forfaitaire : révision de la liste électorale, rencontre des candidats, formation du personnel	400 \$
Vote par anticipation	500 \$
Scrutin	500 \$
Total pour le président d'élection :	2 400 \$
Secrétaire d'élection + révision = 75 % du président	1 800 \$
Adjoint au prés. d'élection + révision = 50 % du président	1 200 \$
Scrutateur vote anticipation et dépouillement soir du scrutin	165 \$
Scrutateur vote anticipation + itinérant + dépouillement soir du scrutin	190 \$
Scrutateur vote par correspondance + dépouillement soir du scrutin	190 \$
Scrutateur jour du scrutin	165 \$
Formation	30 \$
Secrétaire vote anticipation + dépouillement soir du scrutin	140 \$
Secrétaire vote anticipation + itinérant + dépouillement soir du scrutin	160 \$
Secrétaire vote par correspondance + dépouillement soir du scrutin	140 \$
Secrétaire jour du scrutin	140 \$
Formation	30 \$
Président table de vérification d'identité vote anticipation	125 \$
Président table de vérification d'identité jour du scrutin	140 \$
Formation	20 \$
Membre table de vérification d'identité vote par anticipation	100 \$
jour du scrutin	120 \$
Formation	20 \$
PRIMO vote par anticipation	150 \$
jour du scrutin	175 \$
Formation	20 \$
Préposé à la liste vote par anticipation	110 \$
Jour du scrutin	130 \$
Formation	10 \$
Membres commission de révision (membres externes)	15 \$/h
Formation	20 \$
Réservistes (disponibilité pour toute la journée)	75 \$
Formation	30 \$



Que la rémunération du personnel régulier de la Municipalité affectée à diverses tâches reliées au processus électoral durant les heures normales de travail soit celle habituellement accordée à cet employé suivant la convention collective en vigueur ou son contrat de travail. Que pour tout travail effectué en dehors des heures normales de travail, la rémunération spécifiée à la grille ci-haut soit appliquée.

Que, lorsqu'une tâche mentionnée ci-haut est réalisée par le président d'élection, le secrétaire d'élection ou l'adjoint au président d'élection, la rémunération liée à cette tâche est incluse dans son montant forfaitaire.

Que le paiement de la présente rémunération soit payable au fur et à mesure de chacune des étapes complétées.

Que le coût d'un repas soit assumé par la Municipalité pour tout le personnel électoral pour la journée du vote par anticipation et pour la journée du scrutin.

Que la directrice générale, en tant que présidente d'élection, soit autorisée à encourir et à payer toutes les dépenses relatives à cette élection notamment au niveau de la rémunération, du matériel, de l'information, etc.

Que la rémunération fixée par la présente résolution s'applique pour toute élection et/ou référendum subséquent, en y apportant les adaptations nécessaires, tant qu'elle n'aura pas été modifiée ou remplacée.

Adoptée

7.4 DÉPÔT DU PLAN D'ACTION 2013-2014 EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le plan d'action 2013-2014 en matière de santé et sécurité au travail produit par le comité en santé et sécurité au travail.

7.5 RÉS. 186.07.2013 APPUI À LA MOTION M-441 DANS LE BUT DE FACILITER LA GESTION DES EMBARCATIONS SUR NOS LACS ET RIVIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le processus actuel qui permet à une municipalité de demander des restrictions sur les plans d'eau auprès de Transport Canada est long, complexe et coûteux;

CONSIDÉRANT QUE les exigences empêchent de régler rapidement les disputes et ouvrent la porte à plusieurs mécontentes dans les collectivités et a souvent été dénoncé par les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont plus proches des citoyens et donc mieux placées pour proposer des changements concernant la gestion des eaux sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QU'un processus allégé permettrait de mieux gérer les plans d'eau, de mieux protéger l'environnement, d'améliorer la sécurité publique et d'apaiser plusieurs conflits locaux autour de l'utilisation des lacs et des cours d'eau;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



De demander à la Chambre des communes d'appuyer la motion M-441, déposée par le député Marc-André Morin, visant à faciliter la gestion des embarcations sur nos lacs et rivières en procédant à une révision du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*.

Adoptée

7.6 RÉS. 187.07.2013 LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DE LA MUNICIPALITÉ

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la conclusion de l'entente numéro 2013-1 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3412 modifiant l'article 4.05 de la convention collective de travail portant sur la définition d'un employé temporaire.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Labelle.

Adoptée

8.1 RÉS. 188.07.2013 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE AVEC LE MTQ – AVENANT NUMÉRO 1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu en 2012 un contrat de déneigement et de déglacage de certaines sections des chemins de La Minerve, de la Gare et de l'ancienne route 117, d'une durée de 3 ans, autorisé par la résolution numéro 220.07.2012;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a transmis à la Municipalité un avenant au contrat de déneigement et de déglacage modifiant l'article 7.7 intitulé *Défaut d'exécution* du Cahier des charges et devis généraux;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Labelle autorise le maire et la directrice générale à signer l'avenant numéro 1 au contrat de déneigement et de déglacage modifiant l'article 7.7 intitulé *Défaut d'exécution* du Cahier des charges et devis généraux.

Adoptée

8.2 RÉS. 189.07.2013 REMPLACEMENT DE CLÔTURES ENTOURANT LES TERRAINS DE TENNIS

CONSIDÉRANT QU'une partie des clôtures entourant les terrains de tennis actuellement en réfection, sont à changer;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater la compagnie « Inter Clôtures Clobec » pour fournir et installer 283' de clôture d'une hauteur de 12' au coût de 7 986,52 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur offre de services du 20 juin 2013.



Que la présente dépense soit payée à même le fonds de parcs et terrains de jeux, poste budgétaire 03 31000 000.

Adoptée

8.3 RÉS. 190.07.2013 FAUCHAGE DE CHEMINS

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater « Location B.V. Inc.» pour la réalisation du fauchage des abords des chemins municipaux au coût de 2 300 \$ plus les taxes applicables.

Que la présente dépense soit payée à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02 32000 459.

Adoptée

8.4 RÉS. 191.07.2013 TRAVAUX À LA BIBLIOTHÈQUE ET À L'HÔTEL DE VILLE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater le Groupe Aluminium Hawkins pour le remplacement de panneaux d'aluminium sur le toit de l'entrée de la bibliothèque au coût de 2 775 \$, plus les taxes, ainsi que pour le remplacement du balcon arrière de l'Hôtel de ville au coût de 3 166 \$ plus les taxes applicables.

Que la présente dépense soit payée à même l'excédent non affecté, postes budgétaires 02 70290 522 et 02 13000 522.

Adoptée

8.5 RÉS. 192.07.2013 RECHARGEMENT DE CHEMINS – ENTRETIEN POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT le besoin de rechargement de plusieurs chemins sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles dans le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques relatif aux carrières et sablières;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le rechargement de divers chemins pour une somme ne dépassant pas 20 000 \$ (vingt mille dollars).

Que les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques relatif aux carrières et sablières, payable par le poste budgétaire 02 32000 621.

Adoptée



9.1 **RÉS. 193.07.2013 MANDAT POUR L'ÉTUDE DU PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LE BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de boucler les réseaux sur le boulevard du Curé-Labelle en face du 6418, boulevard du Curé-Labelle sur une longueur d'environ 300 mètres;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été sollicitées pour ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE S.M. Inc. a été le plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QU'avant de demander les certificats d'autorisation et d'entreprendre les travaux, il y a lieu de voir la faisabilité et les coûts de ces travaux;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater S.M. Inc. pour l'étude de faisabilité et l'estimation des coûts préliminaires comprenant la reconnaissance des sols avec tranchées exploratoires au montant de 4 100 \$ plus les taxes.

Que la présente dépense soit payée, à part égale, à même l'excédent affecté pour l'aqueduc et l'excédent affecté pour l'égout, postes budgétaire 02 41300 419 et 02 41500 419.

Adoptée

9.2 **RÉS. 194.07.2013 ACHAT DE TABLES À PIQUE-NIQUE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de changer plusieurs tables à pique-nique au parc des Cheminots;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'acheter six tables à pique-nique à Nord Bloc Inc. pour un montant de 5 112 \$ plus les taxes et les frais de livraison de 250 \$ pour le parc des Cheminots.

Que la présente dépense soit payée à même le fonds de parcs et terrains de jeux, poste budgétaire 02 70150 699.

Adoptée

9.3 **RÉS. 195.07.2013 ACHAT D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 142.05.2013 concernant une entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit accepter la soumission de la compagnie mandatée par Hydro-Québec pour l'achat de la borne de recharge électrique étant donné qu'elle a fait elle-même le processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la contribution de la Caisse Desjardins de la Rouge pour un montant de 2 500 \$;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De procéder à l'achat d'une borne de recharge pour les véhicules électriques à Addénergies technologies au montant de 5 591,58\$ plus les taxes comprenant les frais de transport.

Que la présente dépense soit payée à même l'excédent non affecté, poste budgétaire 03 31000 000.

Adoptée

9.4 RÉS. 196.07.2013 DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2013-001 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 36, RUE DE LA RIVIÈRE CONSTITUÉE DES LOTS 120-P ET 121-P, DANS LE CADASTRE DU VILLAGE (1027-00-9550)

CONSIDÉRANT QUE la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale est obligatoire depuis 2011;

CONSIDÉRANT la résolution 326.11.2012 acceptant certains éléments de la demande, mais de fournir un échantillon de la surface du revêtement extérieur du bâtiment principal et du garage de 2 pieds par 2 pieds en planche de pin avec une autre couleur de teinte opaque;

CONSIDÉRANT QUE la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale secteur Noyau villageois proposé par le demandeur pour le revêtement extérieur du bâtiment principal et du garage, tel que présenté à la propriété suivante :

- 36, rue de la Rivière (lots 120-P et 121-P du cadastre du Village).

Adoptée

9.5 RÉS. 197.07.2013 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2013-019 SUR LE LOT 25, RANG O, DANS LE CANTON DE JOLY SITUÉ SUR LE CHEMIN DU LAC-GERVAIS (1326-66-6446)

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 18,78 mètres sur la largeur du terrain et de 1429,2 mètres carrés sur la superficie du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est présentement vacant, mais cadastré et que l'opération permettrait la vente d'un résidu de terrain au voisin afin d'y aménager une entrée véhiculaire menant au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QU'aucun nouveau terrain ne sera créé afin de permettre la construction d'un bâtiment principal supplémentaire;



CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 037.06.2013 recommandant au conseil d'accepter la dérogation;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2013-019 de 18,78 mètres sur la largeur du terrain et de 1429,2 mètres carrés sur la superficie du terrain, sur le lot 25, rang O, dans le canton de Joly situé sur le chemin du Lac-Gervais (1326-66-6446).

Adoptée

9.6

**RÉS. 198.07.2013 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO
2013-020 SUR LE LOT 32C-5, RANG A, DANS LE
CANTON DE LABELLE SITUÉ AU 13060, CHEMIN DU
LAC-LABELLE (9917-76-8844)**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 3,5 % sur le coefficient d'occupation du sol;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation fait l'objet d'une situation existante et n'est pas occasionnée par des nouvelles constructions;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a démoli une remise dernièrement pour diminuer la dérogation;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 038.06.2013 recommandant au conseil d'accepter la dérogation;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2013-20 de 3,5 % sur le coefficient d'occupation du sol, sur le lot 32C-5, rang A, dans le canton de Labelle situé au 13060, chemin du Lac-Labelle (9917-76-8844).

Adoptée



**9.7 RÉS. 199.07.2013 MANDAT POUR LA RÉALISATION DE TROIS
POUTRES DE BOIS POUR L’AFFICHAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de commander trois poutres de bois de 8 et 16 pi de longueur pour les aménager sur les structures d’acier pour l’affichage municipal aux entrées du village et sur le chemin de la Mine;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

De mandater « Charpenterie l’été indien » pour la réalisation de trois poutres de bois de pin teint au montant de 2 175 \$ plus les taxes.

Que la présente dépense soit payée à même l’aide financière reçue dans le cadre du pacte rural, poste budgétaire 03 31000 000.

Adoptée

**11.1 RÉS. 200.07.2013 SIGNATURE DU PROTOCOLE D’ENTENTE AVEC
L’ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC JOLY**

CONSIDÉRANT le protocole d’entente proposé entre l’Association des propriétaires du lac Joly et la Municipalité concernant le contrôle des accès à la rampe de mise à l’eau du lac Joly dans la perspective de la protection de l’environnement des plans d’eau et à contrer la propagation de la myriophylle et autres espèces exotiques;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

D’accepter le protocole d’entente et d’autoriser le maire, M. Gilbert Brassard, et la directrice générale, Mme Claire Coulombe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, ledit protocole d’entente.

Que l’Association des propriétaires du lac Joly s’engage à se conformer aux exigences de la politique 2008-28 relative à la reconnaissance et au soutien des organismes.

Adoptée

**11.2 RÉS. 201.07.2013 NOMINATION À L’ASSOCIATION DES
PROPRIÉTAIRES DU LAC JOLY**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

De nommer M. Claude Labonté à titre de représentant de la Municipalité à l’Association des propriétaires du lac Joly.

Adoptée

**11.3 RÉS. 202.07.2013 RENOUVELLEMENT DE L’ENTENTE AVEC LA VILLE
DE MONT-TREMBLANT CONCERNANT
L’INSCRIPTION AU HOCKEY MINEUR ET AU
PATINAGE ARTISTIQUE**

CONSIDÉRANT l’entente entre la Ville de Mont-Tremblant et la Municipalité de Labelle portant sur les inscriptions des jeunes de Labelle au hockey mineur ou au patinage artistique à Mont-Tremblant;



CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite offrir le même privilège aux familles domiciliées à Labelle dont les enfants sont inscrits au hockey mineur ou au patinage artistique à un autre endroit que Mont-Tremblant;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De renouveler l'entente avec la Ville de Mont-Tremblant concernant l'inscription au hockey mineur et au patinage artistique, laquelle se définit comme suit :

Que la Ville de Mont-Tremblant ne facture pas la Municipalité de Labelle pour les cotisations des enfants pré-novices et novices au hockey mineur et les enfants âgés de 8 ans et moins au patinage artistique. Aucune attestation de résidence n'est nécessaire pour ceux-ci.

Que la Ville de Mont-Tremblant facture, à la Municipalité de Labelle, un montant de cent soixante dollars (160 \$) plus les taxes applicables, pour chaque inscription au hockey mineur de la catégorie atome d'une personne domiciliée à Labelle ainsi que pour chaque inscription au patinage artistique d'enfants âgés de 9 et 10 ans domiciliés à Labelle, et ce, conditionnellement à ce que l'attestation de résidence soit complétée au préalable de l'inscription.

Que la Ville de Mont-Tremblant facture à la Municipalité de Labelle, un montant de trois cents dollars (300 \$) plus les taxes applicables, pour chaque inscription au hockey mineur des catégories Pee-wee, Bantam, Midget et Junior de jeunes domiciliés à Labelle ainsi que pour chaque inscriptions au patinage artistique de jeunes âgés de 11 ans et plus domiciliés à Labelle, et ce, conditionnellement à ce que l'attestation de résidence soit complétée au préalable de l'inscription.

Que le montant maximum pour les frais de non-résident est de six cents dollars (600 \$) plus les taxes applicables par famille.

Que soient versés directement à la Ville de Mont-Tremblant, en début de saison, les montants applicables de chaque inscription de jeunes domiciliés à Labelle.

Que les frais d'inscription au hockey mineur ou au patinage artistique à un autre endroit que Mont-Tremblant pour des enfants domiciliés à Labelle soient remboursés au parent qui en fera la demande, et ce, sur présentation d'une preuve d'inscription et du reçu pour le paiement et d'une preuve expliquant les tarifs pour résidents et non-résidents, le tout jusqu'à concurrence des montants établis selon l'entente avec la Ville de Mont-Tremblant.

Adoptée

11.4

RÉS. 203.07.2010 TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE DE LA MRC DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT l'invitation reçue par la MRC des Laurentides à participer à son tournoi de golf bénéfice qui aura lieu le jeudi 5 septembre prochain au bénéfice des organismes Objectif Partage et La Samaritaine ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire contribuer financièrement à ces œuvres d'importance de notre région;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉE par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



Que le conseil achète quatre (4) billets à 150 \$ chacun pour le tournoi de golf bénéfice de la MRC des Laurentides qui aura lieu le jeudi 5 septembre prochain.

Que cette dépenses soit payée à même le fonds d'administration, poste 02 70190 970.

Adoptée

11.5 RÉS. 204.07.2013 RECONDUCTION DE L'APPELLATION VILLAGE-RELAIS POUR LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE

CONSIDÉRANT QUE l'accréditation de Village-relais de la Municipalité de Labelle arrive à échéance sous peu;

CONSIDÉRANT QU'un processus de reconduction d'accréditation doit être suivi par toutes les municipalités désirant conserver leur label;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire parvenir son intention de poursuivre le programme, à la direction des parcs routiers (DPR) du MTQ, avant le 16 août 2013;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'informer la Direction des parcs routiers (DPR) du ministère des Transports du Québec de l'intention de la Municipalité de Labelle de poursuivre le programme et d'entamer les démarches de reconduction de son accréditation de Village-relais.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

14.1 AVIS DE MOTION RELATIF À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-231 DÉCRÉTANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA MONTÉE DES PAYSANS

Le conseiller Patrice Charette donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2013-231 décrétant la fermeture d'une partie de la montée des Paysans.

14.2 AVIS DE MOTION RELATIF À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-232 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-161 AYANT COMME OBJET LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE MAXIMALE DE 670 000 \$ POUR LE RENOUELEMENT DE LA FLOTTE DE VÉHICULE DES TRAVAUX PUBLICS

Le conseiller Robert Bergeron donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2013-232 modifiant le règlement numéro 2008-161 ayant comme objet la création d'une réserve financière maximale de 670 000 \$ pour le renouvellement de la flotte de véhicule des travaux publics.



15.1 **RÉS. 205.07.2013 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE JUIN
2013**

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant de cent-un-mille-quatre-cent-dix-sept dollars et quatre-vingt-deux cents (101 417,82 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :

➤ Agrégats de Labelle	4 518,55 \$
➤ Amyot Gélinas	5 438,32 \$
➤ CMP Mayer inc.	2 616,26 \$
➤ Dura-lignes inc.	6 106,14 \$
➤ Entreprise Ployard 2000 inc.	4 372,04 \$
➤ Gauthier M. A. électricien inc.	4 725,43 \$
➤ Godard Bélisle St-Jean & associés	8 435,60 \$
➤ Imprimerie Léonard	2 956,01 \$
➤ Jardin des rives	2 000,57 \$
➤ MRC des Laurentides	14 297,43 \$
➤ PG Solutions inc.	2 568,67 \$
➤ Quincaillerie Gauthier	2 090,20 \$
➤ SODEM inc.	5 107,79 \$

Adoptée

15.2 **RÉS. 206.07.2013 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ratifier les déboursés au montant de soixante-cinq-mille-deux-cent-un dollars et soixante-neuf cents (65 201,69 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 3645 à 3673 et les numéros de chèques de 35442 à 35460 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ Société d'horticulture et d'écologie de Labelle	5 000,00 \$
➤ Ministère du Revenu du Québec	13 903,70 \$
➤ L'Industrielle Alliance	17 312,66 \$
➤ SSQ société d'assurance-vie inc.	5 430,69 \$
➤ Hydro-Québec	2 462,53 \$
➤ Hydro-Québec	2 921,54 \$
➤ Sonic CO-OP / FCDQ carte	9 992,50 \$
➤ Ministère du Revenu du Québec	12 044,12 \$
➤ Receveur général du Canada	10 799,79 \$

Adoptée

16. **VARIA**

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**



18. RÉS. 207.07.2013 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 57.

Adoptée

__(signature)_____
Gilbert Brassard
Maire

__(signature)_____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

__(signature)_____
Gilbert Brassard
Maire